

PROJET D'EXTENSION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE BOURGES
PIECE 02.1 – DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
NOTA BENE

Le présent document a pour objet de faciliter la lecture et la compréhension de la pièce « **02.1 – Diagnostic du patrimoine architectural, urbain et paysager** » du dossier de projet d'extension du site patrimonial remarquable de Bourges soumis à enquête publique.

Le périmètre étudié figure en page 108 du document ci-dessus. Afin de réaliser le diagnostic, ce périmètre a été divisé en 11 secteurs d'étude :

- Le secteur « **Centre** » : son analyse détaillée figure à la page 110 sous la dénomination « **Le secteur centre** », ses enjeux sont précisés page 286 sous la dénomination « **Le centre** » ;
- Le « **Faubourg Saint-Sulpice** » : son analyse détaillée figure à la page 208 sous la dénomination « **Le Faubourg Saint-Sulpice** », ses enjeux sont précisés page 296 sous la dénomination « **Quartier Saint-Sulpice** » ;
- Le « **Faubourg Saint-Ambroix** » : son analyse détaillée figure à la page 192 sous la dénomination « **Le quartier Saint-Ambroix** », ses enjeux sont précisés page 294 sous la dénomination « **Saint-Ambroix** » ;
- Le « **Faubourg Saint-Privé** » : son analyse détaillée figure à la page 178 sous la dénomination « **Le quartier et le faubourg Saint-Privé** », ses enjeux sont précisés page 292 sous la dénomination « **Quartier et faubourg Saint-Privé** » ;
- Le « **Faubourg Saint-Ursin** » : son analyse détaillée figure à la page 140 sous la dénomination « **Le quartier Saint-Ursin** », ses enjeux sont précisés page 288 sous la dénomination « **Quartier Saint-Ursin** » ;
- Le secteur « **Séraucourt** » : son analyse détaillée figure à la page 258 sous la dénomination « **Séraucourt** », ses enjeux sont précisés page 302 sous la dénomination « **Séraucourt** » ;
- Le « **Faubourg d'Auron** » : son analyse détaillée figure à la page 158 sous la dénomination « **Le quartier d'Auron** », ses enjeux sont précisés page 290 sous la dénomination « **Quartier d'Auron** » ;
- Le « **Faubourg du Château** » : son analyse détaillée figure à la page 228 sous la dénomination « **Le faubourg du Château** », ses enjeux sont précisés page 298 sous la dénomination « **Faubourg du Château** » ;
- Le « **Faubourg de Charlet** » : son analyse détaillée figure à la page 246 sous la dénomination « **Le faubourg Charlet** », ses enjeux sont précisés page 300 sous la dénomination « **Faubourg Charlet** » ;
- Le secteur « **Lahitolle** » : son analyse détaillée figure à la page 266 sous la dénomination « **Lahitolle** », ses enjeux sont précisés page 304 sous la dénomination « **Lahitolle** » ;
- Le secteur « **Marais** » : son analyse détaillée figure à la page 272 sous la dénomination « **Marais** », ses enjeux sont précisés page 306 sous la dénomination « **Marais** ».